JAGDSCHWEIZ
CHASSESUISSE
CACCIASVIZZERA
CATSCHASVIZRA

Classification factuelle de la chasse au renard en Suisse par ChasseSuisse

Résumé *: le renard est le prédateur sauvage le plus répandu en Suisse et sa population atteint actuellement un niveau record. Le renard est une « espèce sauvage chassable » avec une « période de fermeture » pendant la période d'élevage des petits. La chasse au renard en Suisse est pratiquée de manière durable et utile. Cette possibilité de chasse a fait ses preuves et doit être maintenue sous sa forme actuelle. Grâce à la chasse:*

- *les conflits avec les renards, en particulier dans les zones urbaines et agricoles, peuvent être résolus rapidement et de manière ciblée ;*
- *les accidents de la circulation peuvent être réduits et les maladies transmissibles et la souffrance animale endiguées ;*
- *les programmes régionaux de protection des espèces visant à promouvoir le lièvre brun ou les oiseaux nichant au sol (par exemple la perdrix grise, le vanneau huppé) peuvent être soutenus efficacement.*
- *la précieuse ressource que constitue la « fourrure de renard » peut être exploitée ;*

La population de renards en Suisse : le renard est notre prédateur sauvage le plus répandu et sa population a atteint un niveau sans précédent en Suisse, ce qui se reflète notamment dans les statistiques sur le gibier péri. Il y a quatre raisons à cet élément:(1) les renards bénéficient d'une offre alimentaire abondante tout au long de l'année dans notre paysage culturel, (2) les renards profitent de l'absence, dans de nombreux endroits, de prédateurs de pointe tels que le loup et le lynx, qui les tueraient élimineraient de manière ciblée, (3) les renards profitent du fait que la chasse au renard a perdu de son attrait après l'effondrement massif des prix de la fourrure, qui sont passés de plus de 100 francs à environ 5 francs actuellement pour une peau brute, (4) Les renards profitent du fait que la rage, qui en réduisait périodiquement de manière massive la population, a été éradiquée à la fin du siècle dernier grâce à la vaccination. La population de renards a fortement augmenté en raison de ces différents facteurs.

Le droit de chasser le renard : en Suisse, le droit d'exploitation du gibier (droit de chasse) appartient aux cantons. Ce droit d'exploitation est de nature fondamentale et ne nécessite aucune justification scientifique ou autre pour la chasse. Dans la « loi fédérale sur la chasse et la protection des animaux sauvages », la Confédération définit les espèces animales chassables, leurs périodes de fermeture ainsi que les principes que les cantons doivent respecter dans la réglementation et l'organisation de la chasse. Il en

résulte que la chasse doit être pratiquée de manière durable et qu'aucune espèce sauvage ne doit être exterminée. La population très importante de renards permet une exploitation cynégétique partout et sans réserve. La chasse au renard en Suisse est durable.

Protection de la faune sauvage : le renard est chassable en Suisse, mais il bénéficie d'une période de fermeture de la chasse pendant la période d'élevage de ses petits (du 1er mars au 15 juin). La chasse suisse répond ainsi à une préoccupation importante en matière de protection de la faune sauvage et se distingue des pays voisins, où la chasse au renard est autorisée pendant une période beaucoup plus longue, parfois même toute l'année.

Résolution des conflits : les renards causent souvent des problèmes, en particulier dans les zones urbaines et agricoles. La chasse au renard permet de résoudre rapidement et de manière ciblée les conflits locaux avec-eux. De même, les cantons peuvent autoriser les propriétaires immobiliers et les agriculteurs à prendre des mesures d'autodéfense contre les renards nuisibles. Cette résolution simple des conflits avec les renards est très importante et augmente l'acceptation du renard par la population.

Utilisation des ressources : en hiver, le renard est porteur d'une fourrure précieuse. La possibilité de le chasser permet d'exploiter cette précieuse ressource. La politique suisse prend des mesures pour rendre l'importation de fourrures traçable et empêcher l'importation de fourrures provenant d'élevages cruels. Par rapport à une fourrure importée, une fourrure de renard issue d'une chasse locale durable est toujours le premier choix.

Maladies et épidémies chez les animaux sauvages : les renards sont porteurs de maladies dangereuses qui peuvent également toucher les humains ou les animaux d'élevage (rage, ténia du renard, maladie de Carré, gale). Outre de permettre d'empêcher l'apparition de telles maladies, la chasse contribue également de manière significative à réduire la souffrance animale en abattant les renards malades et à surveiller l'évolution des maladies grâce à la présence généralisée des chasseurs.

Protection des espèces : la population anormalement élevée de renards a des effets négatifs sur d'autres espèces sauvages : les renards mangent les levrauts, mais aussi les œufs des oiseaux nichant au sol (par exemple, la bécasse des bois, le tétras lyre, la perdrix grise, le vanneau huppé, etc.). Une population de renards élevée peut entraîner ou accentuer considérablement le déclin de ces espèces. Les programmes de promotion des espèces dépendent donc tout particulièrement d'une chasse au renard intensive et soutenue au niveau régional.

↳ Nous renvoyons à la prise de position de ChasseSuisse sur la chasse au renard.

Zofingen, le 20 novembre 2025